

Présents : Jacqui Goegebeur (Présidente de MiXed2020 et de l'Association Métis de Belgique - *Metis van België* (AMB/MVB)), Willem Debeuckelaere, François Milliex (Président de l'Association Résolution Métis – *Associatie Resolutie Metis* (ARM)), François d'Adesky, Jacques Mbiye, Tessa Latrez (cabinet Premier Ministre), Sander Goethals (cabinet Justice), Katia Dewulf (cabinet Politique scientifique), Adam Gokuzum (cabinet Intérieur), Sandra Stainier (cabinet Affaires étrangères), Judith Perneel (cabinet Coopération au Développement), Thomas Claesen (SPF Affaires étrangères).

Excusés : Stefan Arts (cabinet Asile et Migration).

### Objet

Passer en revue les 11 demandes adressées par la Chambre des Représentants au Gouvernement fédéral et dresser, ensemble, un état des lieux de la mise en œuvre de la résolution.

### Discussion

#### **1) Actes de naissance et nationalité**

Sander Goethals (SG) souligne que trouver une solution pour les actes de naissance ne va pas de soi, mais est nécessaire. L'instruction envoyée l'été dernier peut être comprise d'un point de vue juridique, mais la situation est complexe. SG indique qu'une nouvelle piste est en préparation et que les avis nécessaires sont demandés à ce sujet. SG suggère de convoquer une réunion physique à ce sujet.

Willem Debeuckelaere indique que le Human Rights Centre de l'Université de Gand travaille également sur la situation des métis et développe ce thème en un exercice académique. Dans le cadre de cet exercice, 12 questions, dont celle de l'acte de naissance, sont examinées. Il est suggéré de contacter l'équipe de recherche.

Jacqui Goegebeur (JG) signale par ailleurs que trois personnes ont récemment essayé de demander un acte de naissance, mais que toutes trois ont reçu une réponse différente et qu'une seule personne a réussi à obtenir un acte de naissance. Adam Gokuzum (AG) souligne qu'il a été dit à l'avance que cela serait difficile, mais que, si possible, on peut demander un acte. AG mentionne également que la voie des certificats du registre de la population et des certificats de naissance (ce qui n'est pas la même chose qu'un acte de naissance) est actuellement à l'étude, ce qui permettrait de les obtenir en ligne. Ce certificat est un extrait du registre national et est considéré comme vrai jusqu'à preuve du contraire. Un tel certificat est utile dans de nombreux cas (certainement au sein de l'UE), mais pas lorsqu'un acte officiel est demandé (comme, par exemple, dans le cas d'un mariage). JG note que la numérisation a causé des problèmes dans le passé (par exemple, l'apparition soudaine de dates de naissance erronées). AG indique que de tels problèmes ne se poseraient pas dans ce cas, puisqu'il s'agit d'un extrait du registre national. S'il y a des erreurs, elles doivent être signalées à la commune.

Enfin, François d'Adesky (FDA) demande quand peut-on espérer une solution, ce à quoi SG répond qu'il ne peut pas donner de date et suggère à nouveau d'organiser une réunion physique (avec le Cabinet de l'Intérieur) sur cette question.

<p>Conclusion : plusieurs pistes sont sur la table et des avis sont actuellement sollicités à leur sujet. Une réunion sur le sujet sera organisée par le cabinet de la Justice, en collaboration avec celui de l'Intérieur. Mise à jour : une réunion s'est tenue à ce sujet entre les associations et le Ministre de la Justice.</p>
---

## 2) Collaboration des postes diplomatiques

En ce qui concerne les dossiers de visa, Sandra Stainier (SST) indique que les contacts sont pris entre les personnes concernées et le cabinet du Secrétaire d'État Mahdi. S'agissant de dossiers personnels, il est proposé d'en discuter a posteriori en groupe restreint.

Conclusion : les contacts sont en cours ; l'information sur les dossiers de visa sera discutée en groupe restreint.

## 3) Déclassification des archives

SST indique que le SPF Affaires étrangères a déclassifié ses archives et fait également référence à la publication récente d'un guide des sources, préparé par les Archives de l'État et le Musée royal de l'Afrique centrale, qui identifie et localise toutes les archives disponibles en Belgique sur la période coloniale. Ce guide des sources est disponible en ligne sur le site suivant : [Belgique, Congo, Rwanda et Burundi : Guide des sources de l'histoire de la colonisation \(19e-20e siècle\) \(brepolsonline.net\)](http://brepolsonline.net)

JG note que la présentation du guide des sources a révélé qu'il y a encore beaucoup d'informations classifiées et que certains dossiers sont entièrement classifiés. JG note également que les archives privées (telles que les archives des monastères, de la Société Générale, etc.) ne sont pas incluses. Elle indique que la bonne volonté seule ne suffit pas à obtenir l'accès à ces archives privées et qu'il est également important que ces archives soient mises à la disposition des chercheurs.

SST précise qu'une décision sur la déclassification des archives de la Sûreté coloniale a également été prise par le Président du Comité de direction du SPF Affaires étrangères. Katia Dewulf (KDW) indique en outre que le processus de déclassification est en cours et qu'il existe des contacts entre les différents ministères afin de trouver des solutions (sous cette législature).

Conclusion : la déclassification des archives est en cours ; pour les archives classées, une solution est recherchée. Un guide des sources d'archives relatives à la période coloniale a été récemment publié.

## 4) Archives des congrégations

Sandra Stainier mentionne que, à la suggestion des Archives générales de l'État, une lettre est en cours de rédaction pour demander plus de flexibilité en matière d'accès aux archives des congrégations religieuses pour les chercheurs. Un avis sur ce point a été demandé à la DGJ et au DPO du SPF Affaires étrangères. FDA est d'avis que pour l'accès à ces archives, il vaut mieux faire une demande officielle d'accès et utiliser la déclaration de la Conférence épiscopale (« Déclaration de l'Église de Belgique sur la problématique des métis issus de la colonisation belge en Afrique », prononcée au Sénat le 25 avril 2017). SST indique que la lettre peut faire référence à cette déclaration.

JG conclut en soulignant qu'ils pourraient avoir un problème avec cela à Rome. FDA note toutefois que les archives du Vatican sont d'un autre ordre, mais que les congrégations belges ont des représentants à Rome. SST rappelle qu'en 2019, des instructions ont été envoyées à notre poste au Saint-Siège. Il conviendrait de réfléchir à d'autres pistes possibles.

Conclusion : une lettre générale est en cours de rédaction pour demander plus de flexibilité et d'accès aux archives des congrégations religieuses.

## 5) Recherche historique circonstanciée – Phase II

Sandra Stainier rappelle que le projet de recherche se compose de deux phases de quatre ans. Afin de créer une dynamique avec la première phase du projet de recherche, il a été décidé de commencer la deuxième phase plus tôt que prévu. Un accord a été trouvé entre les différents cabinets et les budgets nécessaires sont également prévus, seules certaines formalités doivent encore être accomplies. FDA souligne que cette recherche historique est d'une importance cruciale ; les métis espèrent que cette deuxième phase commencera dès que possible. FDA souligne également l'importance de cette démarche pour les synergies avec la commission parlementaire spéciale Congo - passé colonial. SST souligne le risque en termes de timing de lier trop fortement le travail déjà effectué dans le cadre de la résolution-métis à la commission parlementaire spéciale.

KDW ajoute qu'on est prêt à recruter des chercheurs pour la deuxième phase du projet (les descriptions de fonction sont déjà rédigées), mais que l'accord doit être signé avant de pouvoir commencer. A la question de savoir si les noms des chercheurs sont déjà connus, KDW indique que la procédure de sélection n'a pas encore été lancée.

Enfin, FDA constate qu'il y a beaucoup de désinformation qui circule dans les médias et propose donc un communiqué de presse après la signature de l'accord sur le lancement de la deuxième phase du processus de recherche. SST et KDW sont d'accord et indiquent qu'il en va de même pour l'exposition numérique qui fait partie de la première phase du projet de recherche.

Conclusion : un accord et les budgets nécessaires ont été trouvés pour démarrer la deuxième phase du projet de recherche, seules les formalités doivent encore être accomplies. Un communiqué de presse sera publié dès que l'accord sur le début de la deuxième phase aura été signé.

Mise à jour : la convention de coopération a été signée par les administrations concernées. Les travaux de la seconde phase peuvent donc commencer.

## 6) Répertoire des dossiers – Phase I

Le projet est en cours d'exécution.

Conclusion : pas de remarques spécifiques sur ce point.

## 7) Moyens d'ordre moral et administratif

Sandra Stainier rappelle que toutes les mesures prises dans ce dossier constituent des moyens de réparation, tant moraux (par exemple, la déclaration du Premier ministre) qu'administratifs (par exemple, le point de contact au Service public fédéral Justice ; la délivrance de visas). Comme déjà confirmé lors de la réunion du 23 mai 2019, cette question sera examinée au cas par cas.

FDA souligne qu'entre-temps, il est devenu difficile de retrouver des mères africaines, car vu leur âge avancé aujourd'hui, la plupart ont malheureusement disparu, tandis que les contacts avec les familles africaines semblent plus réalistes. FDA estime que l'action des postes diplomatiques belges est insuffisante et déclare qu'il est plus logique d'impliquer les autorités des pays en question et de demander leur soutien. Ainsi, il suggère de prendre contact avec les autorités rwandaises pour connaître leur position à ce sujet. Selon FDA, elles auraient exprimé en 2017 leur disponibilité pour aider les Métis coloniaux belges « déplacés » à retrouver leurs familles rwandaises. Jacques Mbiye (JM) indique qu'il ne peut pas compter sur la bureaucratie locale et suggère de travailler avec des ONG (locales).

FDA cite également le fait que tous les métis ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour retrouver et rendre visite à leur famille africaine dans les pays en question et que l'État belge pourrait faciliter ce soutien (par exemple, une aide à l'achat de billets d'avion). François Milliex (FM) et JM évoquent les projets similaires en France dans le cadre de la résolution sur les enfants de la Creuse (projet de billets d'avion pour le retour au pays de naissance tous les 3 ans). Interrogé par Tessa Latrez (TL) sur la manière exacte dont cela devrait être perçu (uniquement pour les personnes insolubles ou plus largement), JG répond que l'idée doit encore se développer mais que les gens aimeraient avoir un lien plus fort avec leur famille africaine. JM est d'avis que tout le monde devrait pouvoir obtenir un ticket. FDA déclare que ces billets devraient aller en priorité aux métis qui n'ont pas encore eu la chance de retourner dans leur pays de naissance et dans leur famille africaine.

Conclusion : de point est actuellement mis en œuvre à travers les différentes mesures prises. D'autres pistes, telles que la piste française, peuvent être étudiées.

## **8) Déclaration et stèle**

Le Premier ministre a prononcé la déclaration lors de la séance plénière de la Chambre des représentants le 4 avril 2019.

En ce qui concerne la stèle, FDA souligne son importance pour le passé et l'avenir et renvoie à sa proposition de texte et d'emplacement, à savoir une stèle à l'aéroport de Bruxelles-National contenant un extrait de la déclaration du Premier ministre Michel en 2019. Cet avis n'est pas partagé par tous les représentants de métis. Vu les discussions autour de la table, SST souligne qu'il ne s'agit que d'une première proposition et qu'elle est ouverte à d'autres suggestions ; qu'elle pourrait – comme indiqué précédemment – intervenir en fin de processus. En ce qui concerne le moment de la pose de la stèle, JG indique qu'il s'agit d'une étape finale du processus, si tout est en ordre, et qu'elle doit être considérée comme une « fin du pardon ». A la fin, cela peut être discuté avec le groupe de métis. FDA est d'accord et indique que sa proposition n'est qu'une suggestion. Cependant, il ajoute qu'un lieu de mémoire sera très utile pour les nouvelles générations, pour l'Histoire de Belgique, ainsi que pour l'édification de tous les Belges.

Conclusion : la pose d'une stèle n'est pas urgente et peut attendre la fin du processus. Le cabinet des Affaires étrangères invite d'ores et déjà les associations à envoyer leurs suggestions (lieu, contenu, etc.).

Mise à jour : l'ARM a envoyé sa suggestion le 20 octobre 2021.

## **9) Collaboration avec les entités fédérées**

SST indique qu'elle a été en contact avec le cabinet du ministre Glatigny au sujet de l'ACC. L'ACC est prête à participer mais ne dispose pas de dossiers personnels (ce qui est une erreur dans la résolution). Un contact supplémentaire avec l'ACC s'impose.

JG souligne que plusieurs métis ont des difficultés avec la langue de l'Afstammingscentrum et déclare qu'il est nécessaire d'avoir un intermédiaire pour toutes les personnes afin que chacun puisse être aidé dans sa propre langue. SST souligne que, conformément aux lois linguistiques, les administrations régionales travaillent dans la langue de la région (seule l'administration fédérale est bilingue).

Pour terminer, la question des tests ADN a également été soulevée, faisant référence entre autres aux tests ADN qui doivent être effectués à différents endroits, aux tests ADN en Flandre qui ne sont possibles que pour la relation parent-enfant, à un test pour la relation entre frères et sœurs qui n'est pas valide et à la situation des demi-frères et sœurs qui complique encore plus les choses. SST indique

que cette question dépasse les attributions du gouvernement fédéral et doit faire l'objet d'une enquête plus approfondie.

Conclusion : les problèmes soulevés qui dépassent la compétence fédérale feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Mise à jour: un premier contact a eu lieu, le 28/10, entre les membres du projet pilote des AGR et le Directeur de l'ACC. Les échanges ont été très constructifs et devraient permettre de renforcer la coopération entre ces instances.